

Centre PMS pour l'enseignement spécialisé d'Auderghem

Projet de centre pour les années scolaires 2007-2008 à 2009  
- 2010



# Enseignement de la Communauté française





03 Septembre 2007

*Adresse : 89, ave Ch Schaller  
1160 Bruxelles*

*Tél : 026737087*

*Fax : 026754549*

*Courriel : [cpms.auderghem@sec.cfwb.be](mailto:cpms.auderghem@sec.cfwb.be)*

Centre PMS pour l'enseignement spécialisé de la communauté française d'Auderghem

Projet de centre pour les années scolaires 2007/2008 à 2009/2010

**Ecoles desservies :**

<b><i>Ecoles</i></b>	<b><i>Offre d'enseignement spécialisé</i></b>
<i>-Auderghem : 89, Ave Ch Schaller -1160 Bruxelles</i>	<i>Enseignement secondaire de type 1 (forme 3), type 2 (forme 1 et 2), type 4 (Formes 1,2,3,4). Enseignement fondamental de type 2 et 4.</i>
<i>-Ecole la Roseraie à Braine le comte : 100 ave de la Houssière - Braine le Comte Antenne : Chemin de l'Epinois, 61 Soignies</i>	<i>Enseignement primaire de type 1,2,8. Enseignement maternel de type 2.</i>
<i>-Court st Etienne : 30, rue Defalque 1490 - Court St Etienne Rue du Serment, 9 ( Siège administratif) Braine l'Alleud</i>	<i>Enseignement primaire de type 1,3,8. Enseignement maternel de type 3 Classes pour enfants dysphasiques.</i>
<i>-Ecole « La découverte » à Ganshoren : 29, ave Louis Debrouckère -1083 Ganshoren</i>	<i>Enseignement primaire de type 1,8.</i>

**Equipe pluridisciplinaire :**

<b><i>Nom, Prénom :</i></b>	<b><i>Ecoles prises en charge :</i></b>
<b><u>Conseillères psycho-pédagogiques</u></b>	
<i>Dawir Fabienne</i>	<i>Auderghem, Braine le comte</i>
<i>Dekeyser Béatrice</i>	<i>Ganshoren, Court Saint Etienne</i>
<b><u>Assistante sociale :</u></b>	
<i>Delmont Cécile</i>	<i>Toutes les écoles</i>
<b><u>Infirmières :</u></b>	
<i>Denef Benedicte</i>	<i>Auderghem (sec), Braine le comte</i>
<i>Raevens Donatienne</i>	<i>Auderghem (fondam), Court St Etienne, Ganshoren</i>

**Direction :** *Vandenborre Daniel*

**Secrétariat :** *Carine Masson*

## Les Valeurs qui « guident » notre travail :

*-Les services offerts sont accessibles à tous, gratuits, conçus dans un souci de qualité.*

*-Les interventions sont développées prioritairement avec l'école mais aussi avec d'autres partenaires en toute indépendance dans le souci premier de l'intérêt de l'élève.*

*-Rigueur : les problématiques rencontrées sont très complexes et les connaissances, les outils disponibles pour mieux les comprendre, sont en constante évolution.*

*Le centre abordera chaque situation dans une perspective pluridisciplinaire. Chaque discipline mettra à jour ses référentiels, ses outils, de manière à les adapter au mieux aux questions posées.*

*-L'Approche est Constructive: les investigations et démarches réalisées ne doivent pas déboucher sur un constat normatif ou une stigmatisation. Elle doivent viser à mettre en évidence les spécificités et les ressources positives qui doivent être mobilisées pour viser à un meilleur épanouissement de l'élève.*

*-Transparence : l'élève, le milieu familial, le milieu scolaire seront informés, pour ce qui les concernent, des démarches et des résultats des investigations réalisées.*

*-Communicabilité : Le langage utilisé sera compréhensible et utilisable par l'interlocuteur visé.*

*-Neutralité : le personnel ne fera pas état de ses choix, philosophiques, politiques, éthiques. Il veillera au respect du consultant, écoutera, informera, afin de permettre à chacun de faire ses choix en connaissance de cause.*

*-Respect du secret professionnel : l'adaptation des apprentissages des élèves présentant des besoins spécifiques nécessite la prise en considération de nombreuses informations. Ces informations seront utilisées avec discrétion, dans le respect du consultant et le souci du bénéfice qu'elles peuvent lui apporter.*

## Les Objectifs du CPMS

*Permettre à chaque élève de développer au maximum le potentiel dont il dispose et :*

- occuper dans la société une place qui correspond au mieux à ses ressources*
- accéder à un maximum d'autonomie sociale*
- accéder à un niveau scolaire optimal*
- pouvoir communiquer au mieux pour occuper sa place de citoyen*
- vivre en harmonie dans son milieu scolaire et familial, social, professionnel*

*Permettre à l'élève et à son entourage de cerner ses spécificités, son identité, ses ressources. De mettre en adéquation ses attentes avec celles ci.*

*Dans les situations de déficiences plus lourdes, accompagner la famille dans la conception d'un projet de vie positif qui préserve au mieux son équilibre et son harmonie.*

*Prévenir, dans la mesure du possible, les violences en privilégiant le dialogue pour éviter les passages à l'acte.*

*Eviter les orientations vers des filières inadéquates ou discriminatives.*

*Promouvoir l'orientation, l'intégration en milieu scolaire ordinaire lorsqu'elle est envisageable.*

*Favoriser l'accroche au scolaire.*

*Prévenir les situations d'exclusion.*

## **Les Obligations spécifiques aux centres P.M.S. pour l'enseignement spécialisé**

*Les centres P.M.S. pour l'enseignement spécialisé ont des conditions de fonctionnement et des missions spécifiques (art.9 du décret du 14 juillet 2006) identiques à celles des autres centres PMS.*

*Ils doivent, en outre, assumer les obligations découlant de la législation sur l'enseignement spécialisé.*

*Le partenariat entre école et CPMS est spécifique, il est bien résumé dans la citation suivante :*

***L'enseignement spécialisé se caractérise, d'une part, par une collaboration entre l'enseignement et les interventions orthopédagogiques, médicales, paramédicales, psychologiques et sociales et, d'autre part, par la collaboration permanente avec l'organisme chargé de la guidance des élèves.***

***Les interventions prévues par le décret du 3 Mars 2004 sont :***

### **1. Suivre l'élève –Accompagner l'école dans la fixation des objectifs pédagogiques.**

*L'équipe du C.P.M.S. prend connaissance des données fournies lors de l'orientation de l'élève et des données d'observation qui lui sont fournies par l'école. Elle effectue, si nécessaire, les investigations complémentaires qu'elle estime utiles. Elle les communique à l'équipe scolaire afin de l'assister dans sa démarche éducative.*

*Cette prise en charge se fait lors de l'arrivée de l'élève à l'école et chaque fois qu'un réajustement des interventions développées à son bénéfice est utile.*

### **2. Orienter l'élève : Orientations soumises à l'avis ou à la décision du C.P.M.S. pour l'enseignement spécialisé**

*Le C.P.M.S. contribue à la recherche d'une orientation correspondant au mieux aux ressources et aux intérêts de l'élève.*

*Dans cette perspective, il participe à des concertations avec le personnel scolaire, procède à de nouvelles investigations et rencontre les différents intéressés.*

*Etant le seul habilité à produire les documents qui permettent de régulariser une inscription dans une structure scolaire différente, son intervention est indispensable :*

*-lorsqu'il y a passage du niveau maternel vers le niveau primaire et du niveau primaire vers le niveau secondaire*

*-lorsqu'il y a orientation vers un autre type d'enseignement spécialisé*

*-lorsqu'il y a opportunité d'une orientation vers l'enseignement ordinaire*

*Par ailleurs, le centre P.M.S. effectue les investigations nécessaires pour pouvoir émettre en connaissance de cause, en conseil de classe, un avis concernant :*

*-le maintien en classe maternelle durant la 7<sup>ème</sup> et la 8<sup>ème</sup> année*

*-le maintien en enseignement primaire au-delà de la 13<sup>ème</sup> année*

*-l'intégration d'élèves en enseignement ordinaire (avec participation à la mise en place du projet et au suivi de l'expérience d'intégration).*

*-la prolongation de la scolarité au-delà de 21 ans.*

### **3. Participer au suivi de classes ou groupes expérimentaux ( Classes pour autistes, polyhandicapés, dysphasiques )**

### **4. Participer aux conseils de classe.**

*Le C.P.M.S. assiste le conseil de classe notamment dans les situations suivantes:*

*Dans l'enseignement fondamental spécialisé :*

*Participation au P.I.A. (plan individuel d'apprentissage)*

- *Evaluation des progrès et des résultats en vue d'ajuster le P.I.A.*
- *Prise de décision pour le maintien dans un niveau d'enseignement déterminé*
- *Emission d'un avis dans le cadre d'un projet d'intégration*
- *Réorientation vers une classe différente en cours d'année scolaire*
- *Prise de décision relative au passage vers l'enseignement secondaire*

*Dans l'enseignement secondaire spécialisé :*

- *Elaboration et ajustement du P.I.A.*
- *Evaluation formative et continue du savoir être et du savoir-faire transversal*
- *Emission d'un avis motivé sur l'opportunité de l'intégration d'un élève dans l'enseignement ordinaire*
- *Emission d'un avis motivé sur l'opportunité d'orienter un élève vers l'enseignement ordinaire*

- *Emission d'un avis motivé en ce qui concerne le maintien dans un niveau d'enseignement déterminé*

## *La Collaboration avec d'autres services ; Démarches résultant d'autres législations.*

*Outre la collaboration avec les partenaires extérieurs habituels de tout centre P.M.S., les centres pour l'enseignement spécialisé établissent dans les limites des informations disponibles dans les dossiers existants et des prescriptions relatives à la confidentialité des données, des rapports ou des informations à transmettre à différents organismes :*

*-Rapports destinés à l' AWIPH( Agence Wallonne pour l'intégration de la personne handicapée) , au SBFPH ( Service Bruxellois francophone des personnes handicapées), concernant des demandes de placement en Service Résidentiel Jeunes ou dans des institutions pour adultes.*

*-Rapports pour l'entrée en Entreprise de travail adapté; en Centre de formation professionnelle spécialisé ; aide à l'insertion professionnelle en milieu ordinaire, ...*

*-Rapports destinés au Ministère de la Prévoyance sociale, pour les Allocations familiales majorées, ou l'accès aux Allocations d'intégration ou de remplacement.*

## *L'Agenda des activités du centre*

*Programmation des activités au sein de l'année - Points de repères :*

*Les diverses demandes émanant de l'élève, de sa famille, des écoles, des différents partenaires etc... sont évidemment traitées tout au long de l'année scolaire.*

*Le mois de septembre sera consacré aux demandes tardives d'orientation, à l'accueil des nouveaux élèves.*

*La prise en charge des nouveaux élèves fera l'objet d'une approche plus systématique au cours du premier trimestre de l'année.*

*Les passages de niveau d'enseignement seront abordés prioritairement de mars à juin.*

## *Les Moyens mis en œuvre*

*Observations, examens individuels, recours à des compléments d'informations extérieures : demandes d'expertises médicales ou autres ...*

*Entretiens individuels.*

*Approches collectives (groupes de parents, animations de groupes classe dans des situations de conflits en classe par exemple). Séances d'information.*

*Outre la collaboration avec l'équipe scolaire ; partenariat avec diverses instances : SAJ( Service d'aide à la jeunesse), AMO (services d'aide en milieu ouvert), SPJ( Service de*

protection judiciaire), Associations d'aide et d'informations concernant diverses problématiques spécifiques (autisme, dysphasie, x fragile ...) , responsables locaux etc ...

L'intégration des données PSE (Promotion de la santé à l'école - Mission assumée par les centres PMS organisés par la communauté française) , des données d'anamnèse et des informations médicales émanant de divers services est, compte tenu de la très haute fréquence de l'interférence de données somatiques sur les difficultés rencontrées, garante d'une prise en charge plus rationnelle .

### La Recherche de qualité : Axes prioritaires

- Recueillir des informations rigoureuses, veiller à ce qu'elles soient communiquées dans un langage positif et compréhensible par les différents interlocuteurs : élèves, parents, responsables, équipe éducative, partenaires.
- Qualité de l'accueil : accueil téléphonique, réception des consultants au centre,
- Rapidité de réponse : veiller à informer, à prendre en charge sans précipitation mais avec le souci donner écho, dès que possible, de la suite apportée aux demandes.
- Cohérence des formations : les formations suivies par le personnel, les différentes mises à jour des connaissances, seront choisies et réajustées en fonction des problématiques rencontrées et des besoins relevés dans la pratique quotidienne.

### L'Evaluation du travail réalisé

- Le centre participe à l'expérience de quantification des activités mise en place à l'initiative de l'Administrateur général.
- Il mènera, dans le cadre de la prise en charge de l'orientation des élèves, une réflexion sur les retours d'informations concernant celles-ci : échecs de solutions proposées, réussites particulières etc...
- Il réalisera des bilans intermédiaires annuels sur l'adéquation ou l'enrichissement du projet de centre.

### Les Projets « Expérimentaux »

Le centre collaborera, dès le début de l'année scolaire 2007-2008, à une expérience d'intégration d'élèves présentant des difficultés d'apprentissage (Type 8) en enseignement ordinaire.

Ce projet sera élaboré à l'école « La découverte » de Ganshoren en collaboration avec le CPMS de Ganshoren et l'Ecole d'enseignement primaire de la CF de Ganshoren.

La conduite de ce projet est assumée par Monsieur Tremblay, chercheur à l'Université Libre de Bruxelles.